CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

FRC 3380

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

MESSAGE.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 27 Vendémiaire, l'an 8 de la République française, une et indivisible.

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article 142 de la Constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Le Corps législatif, en fixant par la loi du 23 fructidor an 7 le nombre des officiers de toute arme et de tout grade à employer en l'an 8 pour le service des armées de terre, a nécessité la réforme d'une partie de ceux qui y sont actuellement employés.

19 x 99

Mais cette loi qui devoit être exécutée au premier vendémiaire an 8, n'ayant été promulguée que dans le courant des jours complémentaires, n'a pu ni ne pouvoit recevoir son exécution au terme qui lui avoit été fixé.

Le Directoire exécutif vous observera de plus que l'exécution de cette loi, dans ce moment, présente de grands obstacles. L'intention du Corps législatif, en la rendant, a été de faire, dans cette partie du service, la réduction de dépenses déja faite dans toutes les autres, et en même temps de simplifier et d'épurer l'organisation des armées, en diminuant une multitude de ressorts qui nuit à sa marche plutôt qu'elle n'y sert, et qui l'entrave au lieu de l'accélérer.

Mais son intention n'a point été d'arrêter par une opération trop prompte l'essor victorieux de nos armées, de semer dans leur sein le désordre, l'inquiétude et le découragement, de les replonger dans l'état de confusion et de trouble d'où elles ont eu tant de peine à sortir, et de perdre de nouveau le fruit de tant de soins et de tant de victoires si péniblement préparées; d'ailleurs, en rendant cette loi, le Corps législatif n'a pu prévoir que des circonstances nouvelles nécessiteroient un service militaire plus actif et plus étendu, et par conséquent quels dangers résulteroient de l'exécution de la loi au moment où nous sommes.

En effet, depuis cette époque la tranquillité, dès long-temps troublée, des départemens de l'Ouest, loin de se rétablir, a plus que jamais appelé l'attention et les secours du gouvernement. L'audace toujours croissante des brigands a commandé l'accroissement de nos forces dans ces contrées, ainsi que dans plusieurs autres départemens infestés des mêmes désordres.

La rebellion, étouffée dans ceux du Midi, n'a cessé d'inspirer des craintes, que du moment où l'aspect

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

de renforts imposans l'a fait rentrer dans le silence, et ces renforts seront nécessaires jusqu'à ce qu'elle soit extirpée dans ses dernières racines.

L'organisation, la mise en activité et la conduite des bataillons auxiliaires a nécessité l'emploi de plusieurs officiers supérieurs, choisis parmi les officiers réformés; l'emploi de plusieurs officiers généraux est également indispensable pour activer et surveiller de près la levée de quarante mille chevaux ordonnée par la loi du 4 de ce mois, et prévenir dans cette opération importante les abus qui ont eu lieu dans les précédentes levées.

Il n'avoit fallu que de foibles moyens pour se maintenir dans certains points jusqu'alors non menacés; mais des attaques imprévues ont forcé de multiplier et de soutenir les points de défense et d'augmenter nos troupes en Hollande, sur les bords du Rhin, et dans toutes nos places les plus importantes et les plus exposées.

Enfin les circonstances ont été telles, que tant à l'extérieur que dans l'intérieur, il a fallu répartir et grossir nos forces sur des points où elles étoient nulles ou trop foibles, les disséminer lorsqu'elles étoient concentrées; en un mot, multiplier les commandemens et les officiers nécessaires à l'étendue et à l'activité d'un pareil service.

Si maintenant on considère dans quel moment une pareille réduction doit être opérée, si l'on pense à la stagnation subite où une semblable décomposition mettroit nos armées, et à l'interruption de nos victoires, si précieuses depuis que nous avons des revers à réparer; si l'on réfléchit enfin que la désorganisation matérielle seroit inévitablement suivie d'une désorganisation morale qui doit être mieux sentie qu'expliquée, vous vous convaincrez, citoyens représentans, que le

858

salut public met une opposition invincible à l'exécution actuelle de la loi du 23 fructidor. Enfin, pour que cette réduction soit faite avec toute la prudence et toute la justice qu'exigent et le salut public et les droits de tant de militaires qui se sont tous plus ou moins signalés, et qui n'ont de différence entre eux que le nombre ou la grandeur de leurs services, il est nécessaire que le Directoire exécutif obtienne un délai suffisant pour prendre des renseignemens dans toutes les armées, peser les services les plus utiles, les talens les plus distingués, et acquérir enfin toutes les lumières qui doivent l'éclairer dans un travail aussi important.

D'après ces considérations, citoyens représentans, le Directoire exécutif vous invite à suspendre l'exécution de la loi du 23 fructidor, au moins jusqu'au premier nivose prochain.

Il ne doit pas vous dissimuler que dans la réforme exigée par la loi on peut prévoir de grandes difficultés pour quelques parties du service, et que ces difficultés auront nécessairement besoin d'être levées. Le Directoire ne peut en ce moment déterminer jusqu'à quel point elles peuvent aller, et il se réserve de vous en instruire lorsqu'un travail plus rigoureux les lui aura fait connoître.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, GOHIER.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général, *signé*, LAGARDE.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Brumaire an 8.